

PROCES VERBAL du 20 OCTOBRE 2023

Convocation du 10/10/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers exprimés : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre à 18 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu de ses réunions, sous la présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, AMIEL Florian, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, Mmes CASTEX Martine, GRISON Joëlle

Absents excusés : ROGER Maïté et PALUDETTO Florence.

Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 06/07/2023

-subvention resto du cœur

- Subvention décès VAN MO Maria

-demande DULON/BRISART achat terrain

- convention incendie RESEAU31

-demande BIANCO location licence IV

- Travaux mairie 2^e tranche : devis dde subvention

-Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 06/07/ 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal établi le 13 avril 2023.

PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE – RESTO DU COEUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée une minute de silence en mémoire à Monsieur Marc VENTURIN Conseiller municipal décédé le 16 aout 2023, il rappelle à l'assemble des Conseillers municipaux son dévouement pour la commune et son implication pour les Resto du cœur.

Monsieur le Maire propose qu'une participation complémentaire soit versé au Resto du Cœur en sa mémoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 100.00 € au Resto du cœur, les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mandater cette subvention.

PARTICIPATION FINANCIERE OBSEQUES VAN MO Maria

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de participer aux frais d'obsèques de Madame Maria VAN MO décédée subitement en aout 2022.

Monsieur le Maire explique que ses deux fils vivant seuls et serait souhaitable de participer aux frais du service des pompes funèbres de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une participation d'un montant de 100.00 € à la facture des pompes funèbres de la CCPHG, les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour mandater cette participation.

DEMANDE DE MME ET M. DULON/BRISART ACQUISITION CHEMIN

Vu la demande de MME et M. DULON/BRISART concernant le dit chemin qui passe entre leur propriété et la RD 27 ;

Vu les échanges avec les services de la voirie départementale ;

Considérant que ce dit chemin desservant la propriété de Mme et M. DULON/BRISART serait domanial ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de M. et Mme DULON/BRISART.

DEMANDE DE JR BIANCO –LOCATION LICENCE IV

Monsieur le Maire informe l'assemblée la demande de Jean Roch BIANCO concernant la location de la licence IV communale pour une exploitation citée à Luchon suite à la dénonciation du contrat de SAS Amistat au 31 aout 2022.

Après l'UMIH la licence IV Communale étant unique sur la commune elle ne peut être transportée sur Luchon.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de Jean-Roch BIANCO

DECIDE De conserver la licence à la commune jusqu'en 2027, date butoir d'exploitation.

Avant le terme, une décision sera prise par le conseil municipal afin que celle-ci ne soit pas perdue.

SMEA 31 : CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION A L'ENTRETIEN ET AU CONTROLE DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La commune a transféré le 1^{er} janvier 2010 au SMEA31 l'ensemble de sa compétence dans le domaine de l'eau potable à savoir la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Le SMEA31 gère donc le réseau de distribution d'eau potable sur lequel des dispositifs de lutte contre l'incendie de la commune sont implantés.

Il est donc souhaitable que le SMEA31 procède lui-même à l'entretien de ces dispositifs, ainsi qu'à l'aménagement des futurs autres dispositifs.

M. le Maire donne alors lecture du projet de convention relative au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie à intervenir entre le SMEA31 et la commune.

Où cet exposé et après délibération, le conseil municipal :

APPROUVE le projet de convention relative au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie à intervenir entre le SMEA31 et la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

REFECTION TERRAIN DE TENNIS

Le Département subvention la rénovation du terrain de tennis à hauteur de 40 %. Dans le programme contrat de territoire.

JEUX POUR ENFANTS

Le Département subventionne l'acquisition de jeux pour enfants à hauteur de 40 %. Dans le programme contrat de territoire.

TRAVAUX MAIRIE / FACADES – 1ERE TRANCHE

Suite aux devis de maçonnerie et de peinture des menuiseries de la mairie et du logement, le Département subventionne à hauteur de 40 %.

TRAVAUX MAIRIE / TOITURE- 2^E TRANCHE

Monsieur le Maire se charge de faire des demandes de devis. Des demandes de subventions seront déposées au Département, à la Région et à la Préfecture dans le cadre de la DETR.

La séance est levée à 20h

Le Maire,

COMET Jean Pierre




Le Secrétaire,

Jacques CABAL

